



Challenge U11

*Vous avez été désigné par la Commission jeunes et Technique pour accueillir un centre du
3^{ème} Tour des Challenges U.11 qui se dérouleront
Le SAMEDI 9 MARS 2019*

*Vous trouverez ci-joint la répartition des équipes, le règlement du 3^{ème} tour, ainsi que tous les documents liés à
l'organisation des rencontres et qui seront à retourner au District après la date du 3^{ème} tour :*

Tableau des rencontres - Fiche bilan - Feuilles d'effectif



Dossier club d'accueil





3^{ème} TOUR DES CHALLENGES U.11

SAMEDI 9 MARS 2019

Le début du rassemblement est fixé à 14 h 00.



REGLEMENT

- Art 1 :** Toutes les équipes ont été réparties par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique en poules de 3 ou 4 équipes. Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer.
- Art 2 :** Pas plus de 3 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. (ou dans un autre challenge). Dans le cas inverse, l'équipe pourra être disqualifiée.
- Art 3 :** Durée des matchs : Poule de 3 équipes : 1 x 25 minutes.
Poule de 4 équipes : 3 x 16 minutes.
- Art 4 :** Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.
- Art 5 :** En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total).
- Art 6 :** **EPREUVE DE JONGLERIE**
Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres, les objectifs sont identiques à ceux prévus sur les rencontres de championnat lors du défi jonglages :
Challenge Départemental : 40 jonglages « pied forts » et 20 jonglages « tête ».
Challenge des Educateurs et Challenge des Espoirs : 30 jonglages « pied forts » et 10 jonglages « tête ».
- Départ du ballon à la main pour les jonglages « tête » et au pied pour les jonglages « pied ».
 - 2 essais par joueur
 - Les surfaces de rattrapage sont autorisées mais non comptabilisées
- Art 7 :** **Qualification**
Challenge Départemental : les 1^{ers} de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge Départemental qui se déroulera le Samedi 25 Mai 2019 (à Ballan) Les autres équipes seront éliminées.
Challenge des Educateurs : les deux 1^{ers} de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge Educateurs qui se déroulera le Samedi 25 Mai 2019 (à Ballan). Les autres équipes seront éliminées.
Challenge des Espoirs : les 1^{ers} de chaque poule (soit 6 équipes) et les 2 meilleurs seconds aux jongleries se qualifient pour la finale du Challenge des Espoirs qui se déroulera le Samedi 25 Mai 2019 (à Ballan). Les autres équipes seront éliminées.
- Art 8 :** Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique.
- Art 9 :** En cas d'arrêt municipal, le club recevant à la charge de contacter les autres équipes afin de les informer et de trouver un terrain de repli. Dans l'impossibilité de trouver un terrain de repli, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.

**La commission Jeunes et
Technique du District**